

Couston

Nom : *Couston*
 Prénoms : *Marius Célestin* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **492**

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *24 Juin 1886*, à *Steynac* canton
 de *Dieulefit*, département de la *Drôme*, résidant
 à *Sallettes*, canton de *Dieulefit*, département
 de la *Drôme*, profession de *Cultivateur*
 fils de *Jean Auguste* et de *Vial Célestine*, domiciliés
 à *Souspierre*, canton de *Dieulefit*, département de la *Drôme*
 N° *43* de tirage dans le canton de *Dieulefit*.

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *blonds*,
 yeux *bleus*, front *large*,
 nez *aigülin*, bouche *moyennne*,
 menton *rond*, visage *ovale*.
 Taille : 1 m. *56* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1). *2*
 militaire (2). *exercé*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Bon service examé

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal (.....° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Mentionné en 1907. Bon en 1908. Incorporé au 118^e Régiment d'Infanterie à compter du
 1^{er} octobre 1908, arrivé au camp et soldat n° 2 dans le 1^{er} lot n° 11028. Envoyé dans la
 1^{re} ligne le 25 septembre 1910. Certificat de bonne conduite accordé.
 Rappelé sous les drapeaux (mobilisation générale du 2 août 1914). Arrive au corps
 le 5 août 1914.*

*Kilé à l'ennemi le 12/13 décembre 1914 à St-Baspin
 (Monte et Worselt)*

Campagne contre l'Allemagne du 5 août 1914 au 13 décembre 1914

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} octobre 1910*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3°).
 Dans l'armée active. *118^e Régiment d'Infanterie*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *118^e Reg^t Infanterie Lyon
 52^e Reg^t Infanterie*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Dans l'armée active.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

*Cité à l'1^{er} 66^e et du 289^e Rég^t d'Inf.
 du 8 février 1918 (Combe glorieusement
 au champ d'honneur.)*

Numéro au contrôle spécial du recrutement.
*42
 364*

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le *18^{me} Riv. d'emb^l
 3-97 du 29 août au 20/sep 1911*
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l.....
 du au

Passé dans l'armée territoriale le

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l.....
 du au
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

ÉPOQUE
 À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)